



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-026 Portant Permission de Voirie Rue Camille de Montgolfier

Le Maire de Boulieu-les-Annonay,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL RHONE DURANCE
- Considérant qu'il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de travaux sur la commune de Boulieu lès Annonay,

ARRETE

Article 1 :

La société CONSTRUCTEL RHONE DURANCE est autorisée du 14 avril 2025 au 28 avril 2025, à occuper temporairement le domaine public, rue Camille de Montgolfier afin d'effectuer des travaux de tirage de câble de fibre optique.

Article 2 :

La société CONSTRUCTEL RHONE DURANCE est autorisée à empiéter sur la chaussée.
La signalisation et pré-signalisation seront effectuées par l'entreprise.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié annexé au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
 - Services Techniques
 - CONSTRUCTEL RHONE DURANCE
 - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay
- Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 27/03/2025

Le Maire
Damien BAYLE

